



DESTINATAIRES :

UFFA-CFDT, UFGG-CGT, FSU, UNSA  
CFTC, FA FPT, Solidaires, CGC

PARIS, le 7 avril 2014

Chers camarades,

L'UIAFP-FO a été destinataire de votre projet de communiqué et d'appel à l'action pour le 15 mai.

Pour rappel, nous n'avons pas pu être présents à la réunion des fédérations syndicales de fonctionnaires du 3 avril car nous étions en Comité Confédéral National.

Sur la suite à donner à une action commune spécifique à la Fonction publique sur les 3 versants, FO en partage la nécessité et l'urgence.

Pour autant, nous sommes surpris par la tonalité du corps de mail qui, certes, encourage les absents à cette réunion à se joindre à la démarche que vous avez arrêtée à cette occasion, mais également lui impose ses choix et ses revendications, le projet étant déclaré non amendable...

FO a toujours été favorable à l'action commune quand elle s'appuie sur des revendications claires et partagées. Cela a été le cas le 18 mars dernier contre la politique d'austérité, les « *annonces liées au pacte de responsabilité, et en particulier les 50 milliards d'euros d'économies programmées* » avec la CGT, la FSU et Solidaires. Nous nous sommes battus collectivement notamment pour améliorer le pouvoir d'achat de tous les salariés, pour dire stop aux suppressions de postes, pour défendre le service public et pour défendre la protection sociale.

Aussi, l'UIAFP-FO vous propose d'intégrer dans le projet de communiqué commun Fonction publique, les éléments suivants de revendications :

- La condamnation des mesures d'économie sur les dépenses publiques pour un montant de 50 milliards d'euros confirmées par le nouveau gouvernement, en appui du pacte de responsabilité,
- La condamnation de la MAP (suite de la RGPP) responsable notamment des suppressions d'effectifs liées au redéploiement et de la dégradation des conditions de travail,
- La condamnation des différents actes de décentralisation aux conséquences désastreuses en terme d'abandon des missions et des conséquences sur les personnels,
- La suppression de la loi HPST

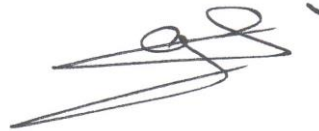
Par ailleurs, il nous paraît important de préciser le montant revendiqué de la revalorisation de la valeur du point d'indice ainsi que l'attribution supplémentaire de points d'indice en mesures de rattrapage de perte de pouvoir d'achat.

Enfin sur le chantier des carrières et rémunérations, des éléments tels que la défense du statut, le maintien des catégories et le refus d'une négociation axée sur les ressources humaines mériteraient d'être intégrés.

Voilà les éléments qui devraient être intégrés pour compléter et préciser le cahier revendicatif pour l'appel commun.

Nous serons attentifs aux suites que vous réserverez à nos propositions pour nous déterminer en faveur d'un appel commun.

Meilleurs sentiments syndicalistes.



Christian GROLIER,  
Secrétaire Général.

